

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Présents votants</i> : 13	<i>Pour</i> : 13+2 procurations	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt le 03 novembre à 20 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 27 octobre 2020.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<i>POUR</i> (procuration)	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	<i>POUR</i> (procuration)	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Cindy ARLOT-PELLEVOISIN (procuration à Delphine DAGNAS), Vincent MARENDA (procuration à Laurent PIALHOUX)

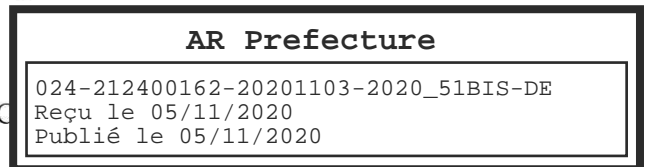
ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

2020 -51 - Choix du SPS pour les travaux de réhabilitation de l'église

Monsieur le Maire présente les offres de prix des 4 entreprises sollicitées pour la mission SPS. Il explique que lorsque plusieurs entreprises interviennent sur un chantier, le maître d'ouvrage désigne un coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS). Son rôle est de prévenir les risques issus de la « co-activité » des différentes entreprises présentes sur le chantier et de veiller à ce que les principes généraux de prévention sur les chantiers soient mis en œuvre et respectés. Il soumet aux membres du conseil municipal les offres de prix des 4 entreprises sollicitées :

- SOCOTEC : 1 650 € HT soit 1 980 € TTC
- APAVE : 1 400 € HT soit 1 680 € TTC
- JANNICK VERSAUD : 1 160 € HT soit 1 400 € TTC
- QUALICONSULT : 1 133 € HT soit 1 359 € TTC



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir la société QUALICONSULT pour coordonner la sécurité et la protection de la santé sur le chantier de réhabilitation de l'église.

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 04 novembre 2020
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 05/11/2020
Page 1 sur 1